



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 janvier 2023

Annonces retraites :

Des précisions encore attendues pour le monde agricole !

Elisabeth Borne a annoncé ce jour le décalage de l'âge légal de la retraite de 62 à 64 ans assorti d'une accélération de la réforme dite Touraine de 2014 fixant le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein pour les assurés nés jusqu'en 1973.

Nous prenons acte de cette annonce conforme aux promesses électorales du Président de la République. La FNSEA est responsable vis-à-vis des générations futures et donc soucieuse de garder des régimes de retraite viables et soutenables pour les jeunes générations.

Nous rappelons néanmoins la deuxième partie de la promesse présidentielle qui était d'instaurer un minimum de retraite pour les carrières complètes de l'ordre de 1 200 euros par mois. Pour les « nouveaux retraités » mais aussi « toutes celles et ceux qui sont déjà à la retraite ». Il est important que ce minimum concerne aussi tous les retraités agricoles à carrière complète. C'est capital pour tous les conjoints d'agriculteurs à carrière complète dont le minimum de retraite n'a pas dépassé 741 € malgré le vote de la loi Chassaigne 2.

La FNSEA est par ailleurs très attachée aux départs anticipés pour les longues carrières et notamment les départs à 60 ans. Nous sommes inquiets de l'absence de mesures pour gérer les fins de carrières difficiles (retraite progressive des indépendants, absence de prise en compte de l'usure) tout comme nous nous interrogeons sur la mise en œuvre de la pénibilité. Enfin, la réforme de de l'assiette CSG prévue dans le projet de réforme systémique de 2020 ne semble pas être à l'ordre du jour, ce serait un regret. Nous attendons une réponse claire sur l'ensemble de ces questions.

Enfin, si la question du financement est incontournable, nous rappelons l'urgence de renouveler le calcul des retraites des agriculteurs. Il s'agit d'assurer de meilleures pensions demain. Le texte instaurant un calcul de la retraite des agriculteurs sur les seules 25 meilleures années de leur carrière doit être discuté le 31 janvier au Sénat. Nous souhaitons une adoption définitive avant la discussion du projet de réforme des retraites.

Contact presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr